

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 24 MARS 2022

Présents

MEMBRES PRESENTS SIEGEANT AVEC DROIT DE VOTE

Représentant de l'Administration

Madame Eliette BAUD - Provisseure

Madame Ludivine CHAMPEIL – Directrice du Primaire

Monsieur Loic STOFFEL – Directeur Administratif et Financier

Monsieur Dominique VILLENAVE – Conseiller Principal d'Education – Remplaçant

Monsieur Marc PITON – Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle à l'Ambassade de France

Représentant élus des personnels enseignants et administratifs

Monsieur Paul-Alain CHAMPEIL – Représentant du personnel enseignant – 2nd degré

Monsieur Nicolas TENART - Représentant du personnel enseignant – 2nd degré

Madame Magali BURGUBURU – Représentante du personnel d'administration

Représentants élus des parents d'élèves et des élèves

Madame Christine GONZALES – Représentante des parents d'élèves

Monsieur Barthélémy AMANN - Représentant des parents d'élèves

Monsieur Morgan RICHE – Représentant des parents d'élèves

Monsieur Nicolas PELAT – Représentant des élèves

MEMBRES PRESENTS SIEGEANT A TITRE CONSULTATIF

Monsieur Kévin LABBE – Conseiller consulaire des Français à l'étranger

Monsieur Jonathan GRANDIN – Président du Comité de Gestion

Madame Murielle LECLER – Membre du Comité de Gestion

Ordre du jour :

- Mise à jour du protocole sanitaire : présentation des travaux de la CHS
- Questions diverses

Ouverture de séance : 16h11

Madame la Provisseure souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie de leur présence.

Vérification du quorum :

Le quorum est atteint avec 12 personnes présentes en début de séance, le conseil d'Etablissement peut siéger.

Désignation du secrétaire administratif et du secrétaire adjoint de séance :

Secrétaire administratif : Mme Burguburu

Secrétaire adjoint : Mr Champeil

Approbation du compte rendu précédent :

Le précédent compte rendu est soumis à approbation.

Monsieur AMANN et Monsieur RICHE indiquent qu'ils n'ont pas reçu les PV des 2 derniers conseils d'Etablissement. Madame BAUD est surprise car ils ont été envoyés le 21 Février 2022

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
1	Adoption du compte rendu du CE du				
	- 9 Février 2022		10	0	2
	- 16 Février 2022		10	0	2

Les PV sont adoptés

Approbation de l'ordre du jour :

Un point est ajouté à l'ordre du jour qui devient alors :

- Mise à jour du protocole sanitaire : présentation des travaux de la CHS
- Comment accompagner les élèves qui ne peuvent pas revenir au lycée
- Questions diverses : résolution des problèmes informatiques pour améliorer la communication LFM-parents

L'ordre du jour est soumis pour approbation

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
2	Approbation de l'ordre du jour	12	12		

L'ordre du jour modifié est adopté

Questions à l'ordre du jour

Sujet 1 : Mise à jour du protocole sanitaire

Un nouveau protocole sanitaire a été établi en CHS. Il prend en compte la nouvelle situation sanitaire, les nouvelles directives du DEPED et de l'IATF. Il a été envoyé aux participants avant la réunion et les modifications apportées étaient mise en évidence.

Madame BAUD explique la raison des différentes modifications qui sont passées en revue.

Elle expose les difficultés auxquelles sont confrontés élèves et enseignants :

L'attention de l'enseignant en classe se porte naturellement sur les élèves présents, donnant aux élèves en distanciel le sentiment d'être mis de côté car l'enseignant ne peut pas, simultanément, porter la même attention sur les élèves en présentiel et sur ceux en distanciel. S'il se focalise sur le/les élèves en distanciel, la gestion de classe devient délicate, particulièrement en primaire ; un brouhaha s'installe rapidement rendant très difficiles les échanges avec les élèves en distanciel.

De plus, certaines activités pédagogiques sont difficilement transposables présentiel/distanciel.

Si l'enseignant se focalise plus sur les élèves présents en classe, l'élève en distanciel devient très vite un spectateur passif.

Cet enseignement en hybride met en souffrance les élèves et n'est pas non plus sans conséquence sur les enseignants qui ont déjà dû faire preuve d'énormément d'adaptabilité depuis le début de la pandémie. L'Etablissement doit également veiller à ce qu'ils soient en capacité d'enseigner jusqu'à la fin de l'année scolaire

Le retour en présentiel s'est fait progressivement depuis le 6 décembre, en hybride, une partie grandissante des élèves est revenue en classe et de moins en moins d'élèves suivent l'enseignement à distance, en participant aux visios en simultanée.

A très brève échéance, il ne restera plus que 6 élèves en distanciel, qui ne pourront rejoindre rapidement le LFM, alors que plus de 200 seront en présentiel.

Le LFM a donc décidé de mettre un terme à l'enseignement hybride, entraînant la modification du protocole jusqu'alors en vigueur.

Le LFM continuera d'accompagner les 6 élèves qui sont dans l'impossibilité totale de revenir en présentiel et définira des solutions adaptées à chacune des situations et ce jusqu' à la fin de l'année scolaire si besoin.

En conséquence, en cas d'absence d'un élève :

- Absence pour maladie : retour à la gestion d'avant covid : l'élève se repose à domicile et rattrape les cours à son retour
- Absence pour isolement/cas contact : l'élève n'est pas malade
 - o Pour le secondaire : le travail est mis sur pronote et l'élève travaille en autonomie
 - o Au 1^{er} degré, l'enseignant adapte la façon de faire en fonction des capacités de l'élève.

Les parents estiment que le LFM n'a jamais informé les familles, de façon officielle, que l'enseignement en distanciel allait s'arrêter quand l'école le déciderait et de façon immédiate. Cette situation met en difficulté plusieurs familles, engendrant parfois des frais importants. Ils soulignent également que le maintien de l'enseignement en distanciel permettait de faire face à des contraintes temporaires des familles et regrettent que cette possibilité ne soit plus offerte.

Madame CHAMPEIL rappelle que la question de revenir en présentiel a été évoquée à plusieurs reprises avec les parents via des réunions tels que les Conseils d'Ecole ou des points individuels faits avec les familles qui avaient encore leurs enfants en distanciel. Elle rappelle également que la situation normale d'une école est l'enseignement en présentiel. Le distanciel est l'exception et depuis le début, le LFM a fait son possible pour revenir à une situation normale.

Madame BAUD souligne qu'en tant que Directrice du Primaire, Madame CHAMPEIL s'exprime de façon officielle lorsqu'elle fait part des positions prises par le LFM.

Aucune date précise de retour en présentiel ne pouvait être communiquée en début d'année scolaire car elle était liée à la situation sanitaire évolutive, aux directives du DEPED et de l'IATF. La date devait également être évoquée préalablement avec les parents.

Le LFM est une école et n'a pas vocation à être un organisme d'enseignement en ligne/à distance.

Le retour progressif en présentiel a été annoncée dès début décembre.

En attendant une reprise totale en présentiel, l'établissement a testé l'enseignement hybride qui ne s'est pas révélé satisfaisant.

Monsieur CHAMPEIL confirme qu'en tant que professeur, l'enseignement en présentiel est nettement plus efficace. Même si certains élèves considèrent l'enseignement en distanciel comme une solution de confort, les conditions sanitaires permettent d'être en présentiel et il faut que tous les élèves reviennent à l'école.

Madame BAUD indique également que les enseignants ne peuvent pas, du jour au lendemain, passer d'une pédagogie en présentiel à une pédagogie pour du distanciel.

L'enseignement en hybride met les élèves en souffrance et en difficulté à plusieurs égards.

Les différents freins au retour des élèves se lèvent peu à peu. La question des bus reste compliquée, mais Monsieur STOFFEL travaille dessus.

Les élèves doivent donc revenir au lycée. Des solutions temporaires transitoires seront mises en place pour les élèves qui ont besoin d'un peu plus de temps pour pouvoir revenir.

Il restera la situation des 6 élèves qui ne peuvent pas du tout revenir au lycée en présentiel. Elle sera traitée au cas par cas, avec des solutions adaptées à chaque situation individuelle pour permettre à l'élève de terminer au mieux son année scolaire. Aucun élève ne sera exclu.

Si les parents s'accordent sur le fait que l'enseignement en présentiel est ce qu'il y a de mieux pour les élèves, ils regrettent néanmoins que la reprise en présentiel pour tous n'ait pas été plus clairement annoncée afin que les familles puissent se préparer.

Ils indiquent également que certaines familles se sont senties sous pression pour remettre leur enfant en classe.

Madame CHAMPEIL assume le fait d'avoir contacté les parents pour leur expliquer que le mieux pour leurs enfants est de revenir en présentiel.

Monsieur GRANDIN souligne qu'après deux ans d'enseignement en distanciel, les familles pouvaient anticiper qu'on reviendrait en présentiel, situation normale pour une école. L'établissement a fait énormément d'efforts pour s'adapter continuellement à la situation et accompagner les élèves, avec parfois des impacts financiers pour l'école. Les familles doivent s'adapter au présentiel.

Monsieur RICHE précise qu'il ne s'agit nullement de remettre en cause l'investissement des enseignants, qu'il remercie régulièrement, mais le peu de délai de prévenance pour les familles.

Madame BAUD indique que le nouveau protocole présenté évoluera encore si la situation sanitaire le requiert, comme cela a été fait à plusieurs reprises depuis le début de l'année.

Les différentes modifications apportées sont passées en revue.

Activités sportives

Nicolas PELAT demande si les ECA reprendront, ce à quoi il est répondu que ce point est à voir en concertation avec l'école allemande, sujet qui n'est pas parmi les sujets prioritaires du moment. De plus cela nécessitera des recrutements. Une reprise d'ici la fin de l'année scolaire semble difficilement envisageable.

Conséquences des absences potentielles du personnel :

- Si un personnel, enseignant ou non, est malade, il ne travaille pas
- Si un personnel de l'administration doit s'isoler : il est mis en télétravail dans la mesure du possible
- Si un enseignant du primaire doit s'isoler : il est remplacé dans la mesure du possible. A ce sujet, Madame CHAMPEIL appelle les parents volontaires à venir se former au lycée afin de pouvoir assurer des remplacements ponctuels.
- Si un enseignant du secondaire doit s'isoler : la situation est traitée au cas par cas, l'enseignant pouvant éventuellement donner du travail à faire

Dans tous les cas, il n'y a pas de reprise des cours en visio. même pour les élèves de Terminale qui sont autorisés à venir au lycée avec leur ordinateur.

Il est rappelé que les personnes vaccinées ne sont plus soumises à quarantaine si elles sont cas contact et que la vaccination ne peut être rendue obligatoire du fait de la constitution philippine.

Si un élève non vacciné est cas contact, un accompagnement spécifique sera mis en œuvre pour lui, mais sans visio en direct pendant les cours.

La configuration des classes avec le respect de la distanciation sociale est telle que si un élève de la classe devenait positif, les autres élèves ne seraient pas considérés cas contact.

Toutefois, par mesure de précaution, un test antigène nasal sera fait au 5ème jour après le dernier contact.

En cas de cas covid ou suspicion de cas covid survenant à l'école, l'infirmière et le safety officer en sont informés et se mettent en lien avec la municipalité.

Le nouveau protocole est soumis au vote.

Monsieur PITON ayant dû quitter la réunion, le nombre de votant est de 11.

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
1	Mise à jour du protocole	11	10	0	1

Le nouveau protocole est adopté.

Les changements seront communiqués aux familles.

A partir du lundi 28 mars :

- Plus de test antigénique le lundi matin, mais maintien du formulaire déclaratif de santé (annexe G).
- Le principe de précaution reste de vigueur : un enfant présentant des symptômes reste chez lui et les parents doivent contacter l'infirmière
- Il n'y a plus de visio de façon généralisée dans les classes.
- Des adaptations et solutions seront apportées au cas par cas pour les 6 élèves qui ne peuvent revenir au lycée et pour les élèves dont la situation est en cours de résolution.

Madame GONZALES souligne qu'il y a un décalage entre la communication de la Direction et celle qui est donnée aux parents et les parents ont le sentiment que le dialogue n'est pas toujours facile. A l'avenir, il faut expliquer plus et essayer d'anticiper plus.

Madame CHAMPEIL invite les parents à la contacter ou à contacter Madame BAUD car l'objectif de la Direction n'est pas de mettre la pression sur les familles.

Concernant les bus, Alabang sera desservi à partir de la semaine suivante et le nombre global de bus va augmenter également. Loic Stoffel est au courant des besoins des familles et est en contact avec les sociétés de bus.

Les tarifs restent élevés en attendant un retour à la normal, mais les familles peuvent utiliser les bourses pour financer les transports (bus, grab ou taxi le cas échéant).

Point 2 : Comment accompagner les élèves qui ne peuvent pas revenir au lycée

Ce point a été déjà évoqué à travers les échanges sur la modification du protocole.
De façon générale, le lycée met en place des PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) au cas par cas.

Point 3 : Questions diverses

Résolution des problèmes informatiques pour améliorer la communication LFM-parents

Madame BAUD propose une réunion avec les parents délégués et donne quelques informations pour expliquer les difficultés rencontrées.

Jusqu'à cette année, l'outil Pronote n'était pas utilisé pour la communication. De son côté Tina RUBY avait une bonne maîtrise d'Eduka mais ne connaissait pas Pronote. Pour autant les 2 applications peuvent communiquer entre elles et des paramétrages sont en cours pour améliorer les synchronisations entre les 2 outils.

Au cours de l'année Madame BAUD a donné des droits PRONOTE aux parents délégués pour qu'ils puissent plus facilement communiquer avec tout le monde. Ceci est une spécificité par rapport à ce qui se fait en France.

La rencontre avec les parents permettra de comprendre les difficultés qu'ils rencontrent.

Des problèmes de réception de mails via outlook sont également remontés par les parents. Madame BAUD n'en connaît pas l'origine mais fera le point lorsqu'elle rencontrera les parents.

Stickers pour la traversée des villages.

Monsieur RICHE regrette que le questionnaire n'ait été envoyé qu'en anglais et sans indication de prix potentiel du sticker ni des délais d'obtention.

Madame LECLERC et Monsieur GRANDIN expliquent que l'objectif du questionnaire était d'avoir une idée du nombre de personnes potentiellement intéressées et de voir s'il était possible de négocier des tarifs de groupe. Selon les villages, le prix du sticker varie de 500 à 2 000 PHP et certaines familles peuvent avoir besoin de plusieurs stickers. Les prix sont par année calendaire.

Avoir une approche commune peut aussi aider les familles qui ne parlent pas le tagalog, et peut faciliter la tâche de chaque barangay ou service de gestion des villages.

Les parents qui souhaitent acheter dès maintenant le/les stickers dont ils ont besoin peuvent le faire de façon individuelle s'ils le souhaitent.

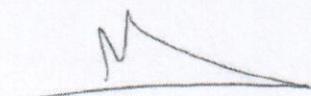
L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Proviseure remercie l'assemblée pour sa participation aux travaux de ce jour et lève la séance à 18 h 02.

Le Secrétaire de séance

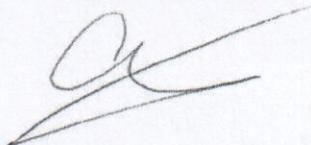
Le Secrétaire adjoint

La Présidente du CET

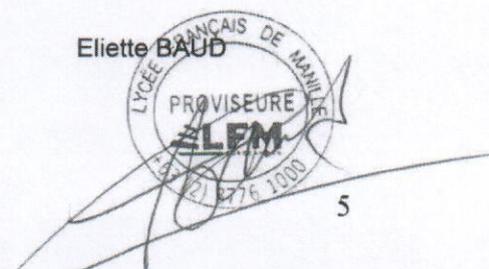
Magali BURGUBURU



Paul-Alain CHAMPEIL



Eliette BAUD



LYCEE FRANCAIS DE MANILA
PROVISEURE
LFM
2017-2018
2017 1000